



SCoT AIX-MARSEILLE-PROVENCE :

RÉUNION PUBLIQUE Istres Ouest Provence Mercredi 02 février 2022 visioconférence

Salle et participation :

- **Participation** : 31 personnes
- **Prise de parole (dans l'ordre d'intervention) :**
 - Eric Casado, Vice-Président du conseil de territoire Istres Ouest Provence délégué à l'aménagement du territoire, conseiller métropolitain Aix-Marseille-Provence, Adjoint au maire d'Istres
 - Kevin DESSAGNE, animateur I&P
 - Laetitia BERTHIER FLANDIN, Directrice Service Planification et Études territoriales, Direction Stratégie et Cohérence Territoriale – DGA Développement Urbain et Stratégie Territoriale Métropole Aix-Marseille-Provence
 - Marion de TATA, cheffe de projet SCoT – Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)
 - Simon de BERGH, chargé d'études SCoT– Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)
 - Bastien DUBARRY, Chargé d'études – Agence d'urbanisme Pays d'Aix-Durance (AUPA)
- Durée : 17h30 -19h30
- Animation : Kevin DESSAGNE – Institutions & Projets

17h30 : ouverture de la réunion publique

TEMPS 1 : INTRODUCTION

Eric Casado – Vice-Président à l'urbanisme du territoire Istres-Ouest Provence

Accueille les participants et rappelle le sujet de cette réunion publique.

Kevin DESSAGNE – animateur

Après diffusion d'un film introductif, présente le déroulé de la réunion et le fonctionnement de la visioconférence.

TEMPS 2 : LE SCoT, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

(Après diffusion d'un film pédagogique sur la composition du Schéma de Cohérence Territoriale)

Laetitia BERTHIER FLANDIN, Directrice, Direction Stratégie et Cohérence Territoriale – DGA Développement Urbain et Stratégie Territoriale Métropole Aix-Marseille-Provence

Présente le calendrier du projet et l'intégration de la loi Climat et Résilience.

Annonce le dispositif de concertation et de communication en place.

TEMPS 3 : REPÈRES MÉTROPOLITAINS

Marion de TATA, cheffe de projet SCoT – Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)

Restitue les résultats du diagnostic et de l'État initial de l'environnement autour de 3 repères :

- Une Métropole euro-méditerranéenne, créatrice de richesses, dont le rôle s'affirme,
- Une Métropole à l'environnement exceptionnel, fragilisé par notre mode de développement,
- Une Métropole multipolaire : diversités de cadres de vie et (dés)équilibres limitant son attractivité.

TEMPS 4 : LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Eric CASADO – Vice-Président à l'urbanisme du territoire Istres-ouest Provence

Présente les 3 enjeux autour desquels s'articule le PADD :

- Renforcer l'attractivité de la Métropole et répondre aux besoins (population, entreprises),
- Préserver la qualité de vie des habitants, construire un territoire équilibré et solidaire,
- Préserver les ressources du territoire et réussir les transitions.

Enjeu n°1 :

Simon de BERGH, chargé d'études SCoT– Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)

Détaille le contenu de l'enjeu « Renforcer l'attractivité de la Métropole et répondre aux besoins (population, entreprises) »

Enjeu n°2 :

Marion de TATA, cheffe de projet SCoT – Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)

Explique les orientations de l'enjeu « Préserver la qualité de vie des habitants, construire un territoire équilibré et solidaire ».

Enjeu n°3 :

Bastien DUBARRY, Chargé d'études – Agence d'urbanisme Pays d'Aix-Durance (AUPA)

Conclut la présentation du PADD avec la présentation de l'enjeu « Préserver les ressources du territoire et réussir les transitions ».

TEMPS 5 : TEMPS D'ÉCHANGE

Kevin DESSAGNE – animateur

Invite les participants à prendre la parole et/ou à s'exprimer sur le chat.

M. Eric Casado – Vice-président territoire de Istres Ouest Provence

Relève la complexité du défi avec des espaces et des enjeux différents au sein de la métropole :

- Istres-Ouest Provence a déjà un SCoT en commun avec le territoire du pays de Martigues ;
- La mobilité fait partie des grands enjeux métropolitains. Le SCoT doit servir de levier au déploiement des transports et voies de communication entre nos villes et villages ;
- Le SCoT doit aussi montrer la voie pour nos futurs PLUi ;

La réunion publique du territoire Istres Ouest-Provence :

- Représente un zoom particulier sur le CT5 ;
- Mais il ne faut pas se polariser seulement sur nos enjeux locaux ;

Kevin DESSAGNE – animateur

Questionne :

- Comment participer à la concertation ?
- Que deviennent les SCoT précédents ? ont-ils été pris en compte lors de l'élaboration ?

Laetitia BERTHIER FLANDIN, Directrice, Direction Stratégie et Cohérence Territoriale – DGA Développement Urbain et Stratégie Territoriale Métropole Aix-Marseille-Provence

Répond :

Les canaux de participation à la concertation :

- Par voie numérique sur le registre dématérialisé ou par mail ;
- Par voie postale à l'adresse de la métropole ;

- Par voie présentielle en commune en replissant le registre papier ;

Métropole est récente et était dotée de 5 SCoT à sa création. Ils seront remplacés par le SCoT métropolitain :

- Remettre à niveau le SCoT par rapport aux évolutions législatives ;
- Les 5 SCoT sont un point d'appuis mais le SCoT métropolitain va au-delà ;

Frédéric VIGOUROUX – Maire de Miramas

Le SCoT est un document difficile à réaliser. Les géographies et les compositions spatiales sont très hétérogènes sur le territoire. Il remarque :

La mobilité :

- La Gare TGV de Miramas alimente les liaisons avec les territoires voisins. Cette gare est majeure pour le territoire et la métropole ;
- L'absence de voiture au centre-ville est difficile à appliquer dans toutes les villes de la métropole.

La prise en compte du travail de l'ancien SCOT :

- Beaucoup de travail a été réalisé avec les communes du territoire pour fabriquer le SCoT Ouest Etang de Berre ;
- Comment prendre en compte ce travail ?

L'application du SRADDET sur la métropole :

- Le SRADDET est supérieur au SCoT. Cependant son analyse à l'échelle de la métropole et des communes est très complexe. La politique de désimpermeabilisation du SRADDET est très dure à réaliser à l'échelle d'une commune ;

Les retours des remarques sur les réunions publiques :

- La commune de Miramas n'a pas encore envoyé les modifications à apporter au PADD ;
- Souhait d'avoir un retour sur les questionnements et les interrogations. Il faut que les maires soient au courant de leurs remarques.

Félicite aussi le travail des élus et techniciens.

M. Eric Casado – Vice-président territoire de Istres Ouest Provence

Répond :

La gare TGV :

- La gare TGV n'est pas assez connue et reconnue ;
- Majeure dans le développement de la base aérienne et d'autres projets ;

Les retours des réunions publiques peuvent-être faits au niveau des territoires.

L'Agriculture et les zones agricoles :

- Les agriculteurs s'en vont car ils ne peuvent plus vivre de leurs activités ;
La part des zones agricoles consommé par l'urbanisation est faible. Le danger vient de la désertification des zones agricoles qui se transforment en friche ou foret après quelques années ;

Les risques :

- Les Risques industriels font partie des enjeux majeurs du territoire.

Simon de BERGH, chargé d'études SCoT- Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)

Répond :

Sur le SRADDET :

- Il faut prendre en compte les objectifs au niveau du PADD ;
- DOO doit être compatible avec les règles du SRADDET. C'est plus contraignant.

Frédéric VIGOUROUX – Maire de Miramas

Remarque :

Le SRADDET :

- Avant le SRADDET, la DTA était le chapeau ;
- SRADDET a des objectifs très précis et contraignants, y compris sur les dossiers en cours ;
- L'enjeu de perméabilisation des terres est très compliquée pour certain projet.

La réponse aux interrogations des communes :

- Il faut répondre aux interrogations des communes notamment dans le cadre du DOO. Avec la présence d'une trace écrite.

Les objectifs du PADD conviennent pour la commune de Miramas.

Etang de Berre est à mettre au même rang que la Sainte Victoire.

Industrie :

- L'armée est une très grosse puissance industrielle ;
- Doit apparaitre dans la présentation du SCoT.

TGV :

- Réflexion PLH : l'urbanisation peut être plus forte dans les villes où les mobilités sont plus faciles ;

- Urbanisme et transports sont des éléments centraux du développement de la métropole.

Artificialisation :

- Préserver et réutiliser les friches permet de moins artificialiser ;

Quartier politique de la ville :

- Il y a des financements d'Etat sur les rénovations urbaines ;
- Il faut les faire apparaître dans le SCoT.

Logement sociaux :

- Modification de la loi SRU en cours ;

Développement économique :

- Le Tubé et les Molières ne sont pas zones commerciales ;
- Les Molières ne sont pas une zone commerciale c'est un village d'artisans ;
- Le Village des marques doit faire l'objet d'une réflexion pour son extension ;

Mobilité :

- Questionnement majeur sur la mobilité des étudiants. Pas normal que les étudiants de l'ouest mettent plus 1h30 à rejoindre les pôles étudiants ;
- Enjeux forts pour les universités.

Energie :

- Photovoltaïque sur les terres naturelles est très sensible ;
- Prioriser sur les toitures. Exemple de Marseille avec des hectares de superficie potentielle.

La Crau : la nappe de la Crau est un enjeu majeur.

M. Eric Casado – Vice-président territoire de Istres Ouest Provence

Répond :

Mobilité :

- La liaison maritime dans l'étang de Berre entre Istres et Marignane est à prendre en compte.

Commercial :

- Le Tubé est une zone artisanale et pas commerciale.

Energie :

- Le photovoltaïque sur des friches ... SCoT doit trouver le moyen que ça ne compte pas comme dans l'artificialisation ;

Filière Bois :

- Pins d'Alep sont souvent protégés : soit en loi littoral, soit en EBC, Soit Natura 2000... Pas possible d'exploiter ces arbres ;
- Permettre le faire dans toutes les zones ;

- D'une façon générale, le SCoT doit affirmer ce que l'on souhaite ;

Frédéric VIGOUROUX – Maire de Miramas

Ajoute :

- Zone Areva est industrialisable ;

Formation :

- Développement d'une école cheminote en projet à Miramas.

Laetitia BERTHIER FLANDIN, Directrice, Direction Stratégie et Cohérence Territoriale – DGA Développement Urbain et Stratégie Territoriale Métropole Aix-Marseille-Provence

La présentation de ce soir :

- Les supports sont disponibles sur le site du SCoT ;
- Les comptes rendus seront mis sur le site rapidement.

TEMPS 6 : CONCLUSION

Kévin DESSAGNE – animateur

Remercie l'ensemble des intervenants et des participants. Il rappelle les dates des 6 réunions de Territoire et les modalités de participation et d'expression avant de mettre fin à cette réunion publique.